

[BENIN]

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REACTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE DIAGNOSTIC DE LA FIÈVRE JAUNE

Le présent formulaire s'adresse aux pays qui demandent le soutien de Gavi pour l'achat de réactifs, de fournitures et d'équipements de diagnostic de la fièvre jaune dans le cadre de l'initiative de diagnostic de la fièvre jaune approuvée par le Conseil de Gavi. Les documents ci-après constituent des exigences obligatoires et doivent être soumis en même temps que le présent formulaire de demande:

- Signatures requises pour approuver cette demande avant de la soumettre à Gavi : i) Ministre de la santé, ii) Directeur du laboratoire national de la fièvre jaune et iii) Directeur des finances du Ministère de la santé. La signature du Ministre des Finances (ou des Autorités déléguées) est facultative.
- Le Forum de coordination (CCIA, CCSS ou organe équivalent) est tenu d'approuver la présente demande avant sa soumission à Gavi. Cela peut également se faire au moyen de l'approbation par le CCIA/CCSS de l'évaluation conjointe et devrait être reflété dans les procès-verbaux du CCIA/CCSS.

Le soutien à l'achat de diagnostic de la fièvre jaune est fourni pour permettre une identification plus ponctuelle et fiable et une confirmation en laboratoire des cas de fièvre jaune afin de contenir plus rapidement les flambées épidémiques et de mieux hiérarchiser les efforts de vaccination préventive anti-amaril. Plus précisément, ce soutien est destiné à aider les pays à suivre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lorsqu'ils effectuent des tests de diagnostic de la fièvre jaune sur tous les échantillons reçus de cas présumés de fièvre jaune. Le soutien n'est disponible que pour les pays africains éligibles au soutien de Gavi qui sont classés comme "à haut risque" pour la fièvre jaune par l'OMS dans le cadre de la stratégie¹ "Éliminer les épidémies de fièvre jaune" (EYE). Les pays qui répondent actuellement à ces critères figurent dans les **Directives pour le soutien aux diagnostics de fièvre jaune**.

La demande sera examinée par des membres du Comité d'examen indépendant (CEI), qui feront une recommandation à Gavi². Après l'examen indépendant, les pays disposeront d'une période de clarification (30 jours ouvrables) pour répondre à toute "question à traiter" avant l'approbation finale de Gavi et le décaissement.

Envoyez le présente formulaire de demande et les documents exigés ci-dessus à: proposals@gavi.org

Les pays qui demandent le soutien de Gavi à l'introduction du vaccin anti-amaril dans le programme de vaccination systématique ou pour les campagnes de masse préventives contre la fièvre jaune doivent consulter les Directives de demande (section 5.3.8) pour plus d'informations sur le processus et les exigences. Les pays qui demandent le soutien de Gavi pour une intervention rapide en cas de flambée de fièvre jaune (par l'intermédiaire du Groupe international de coordination) devraient

¹ La liste des pays éligibles au soutien de Gavi figure à l'annexe 1, *Directives pour le diagnostic de la fièvre jaune*. Pour la liste complète de la classification de l'OMS, voir Organisation mondiale de la Santé: "Éliminer les épidémies de fièvre jaune" (EYE): Une stratégie mondiale, 2017-2026. *WklyEpidemiolRec* 2017;92:193-204."

² Les demandes de réactifs et de fournitures consommables seront examinées séparément des demandes de matériel, de sorte que le soutien aux articles consommables demandés peut être recommandé même si le soutien à l'équipement demandé n'est pas recommandé.

consulter les Directives de demande de la fièvre jaune sur le site de l'ICG .

Clauses et conditions générales du soutien de Gavi

Modalités de Gavi

Les modalités de l'accord-cadre de partenariat (ACP) entre Gavi et le Pays, y compris les dispositions concernant la lutte contre la corruption, le terrorisme et le blanchiment d'argent, restent en vigueur et s'appliquent à tout soutien fourni par Gavi conformément à la présente demande. Les modalités ci-dessous ne remplacent pas celles de l'ACP. Dans le cas où un pays n'a pas encore exécuté l'ACP, les modalités de la présente demande s'appliquent à tout soutien fourni par Gavi conformément à la présente.

MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS GAVI

FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS UTILISÉS UNIQUEMENT POUR LES PROGRAMMES APPROUVÉS

Le Bénin confirme que tout le matériel de Gavi sera utilisé et ne contribuera qu'aux fins du programme décrit dans la demande. Toute modification significative par rapport au programme approuvé doit être étudiée et approuvée à l'avance par Gavi. Toutes les décisions concernant la demande d'achat se font à la discrétion de Gavi et sont soumises aux processus IRC et à la disponibilité des fonds.

AMENDEMENT DE LA DEMANDE

Le Pays avisera Gavi dans son Evaluation conjointe ou dans tout autre mécanisme annuel de compte rendu approuvé s'il souhaite proposer un changement à la description du programme dans sa demande de soutien. Gavi documentera toute modification qu'elle aura approuvée conformément à ses directives et la proposition du pays sera amendée.

CONFIRMATION DE LA VALIDITÉ JURIDIQUE

Le Pays et les signataires du Pays confirment que la demande, et tout autre mécanisme de rapport annuel conclu, est juste et conforme et constitue une obligation légale pour le Pays, dans les limites prévues par la loi locale, visant à l'exécution du programme décrit dans son application et le cas échéant, dans les dispositions suivantes.

CONFORMITÉ AVEC LES POLITIQUES DE GAVI

Le Pays déclare avoir pris connaissance des diverses politiques, directives et processus décrivant le programme, notamment et sans limitation, la Politique de transparence et de responsabilité (TPR) et qu'il se conforme aux exigences stipulées. Toutes les politiques, directives et processus associés au programme sont consultables sur le site officiel de Gavi et/ou envoyés dans le Pays concerné.

ARBITRAGE

Tout différend entre le Pays et Gavi qui découle de sa demande ou est lié à celle-ci et n'est pas résolu à l'amiable sous un délai raisonnable, sera soumis à arbitrage à la demande de Gavi ou du Pays. L'arbitrage sera mené conformément au règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en

vigueur. Les parties acceptent d'être liées par la sentence arbitrale, qui constituera la décision finale sur le différend en question. L'arbitrage se déroulera à Genève, en Suisse. Les langues de l'arbitrage seront l'anglais ou le français.

Pour tout différend dont le montant est inférieur ou égal à 100 000 USD, il y aura un arbitre, choisi par Gavi. Pour tout litige portant sur un montant supérieur à 100 000 USD, trois arbitres seront nommés comme suit : Gavi et le pays désigneront chacun un arbitre et les deux arbitres ainsi nommés désigneront conjointement un troisième arbitre, qui présidera.

Gavi ne sera pas responsable envers le pays de toute réclamation ou perte liée au programme décrit dans la demande, y compris mais sans s'y limiter, toute perte financière, tout dommage de la propriété ou blessure personnelle ou décès. Le Pays est le seul responsable de tous les aspects de la gestion et de la mise en œuvre du programme décrit dans sa demande.

RAPPORT

Le laboratoire national de la fièvre jaune du pays communiquera en temps opportun et de manière précise les informations sur les activités et les résultats des tests de la fièvre jaune, comme le demande le réseau de laboratoires de la fièvre jaune de l'OMS, notamment sur le nombre d'échantillons reçus et testés, les résultats de ces tests, la ponctualité du processus d'analyse global et les différentes étapes de ce processus, ainsi que les problèmes rencontrés lors des tests de la fièvre jaune. Afin de simplifier le compte rendu et d'éviter les doublons, Gavi s'appuiera sur les informations fournies par l'OMS pour documenter les décisions futures concernant le renouvellement du soutien à l'achat de réactifs, de fournitures et d'équipements pour la fièvre jaune à des pays individuels.



1. Examiner et mettre à jour les informations sur le pays

1.1. Profil du pays

1.1.1. Profil du pays

Éligibilité au soutien de Gavi

OUI

Date de l'accord-cadre de partenariat avec Gavi

10 MAI 2012

1.1.2. Réglementation douanière nationale

Veillez décrire les règlements douaniers locaux qui sont essentiels pour la livraison de fournitures et d'équipements de laboratoire.

- Les équipements et réactifs de laboratoire reçus en dons de la part des partenaires (OMS, UNICEF et autres) sont exonérés de frais de dédouanement
- Le règlement douanier local prévoit qu'une autorisation d'enlèvement délivrée par la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques est nécessaire

Veillez décrire les exigences relatives à l'inspection avant livraison qui sont essentielles pour la livraison de fournitures et d'équipements de laboratoire.

Aucune exigence

Veillez décrire les exigences particulières en matière de documentation qui sont essentielles pour la livraison de fournitures et d'équipements de laboratoire.

- Par avion : Lettre de Transport Aérien
- Par bateau : connaissance
- Facture douanière
- Demande d'autorisation d'enlèvement
- Certificat d'analyse pour les réactifs
- Fiche de contrôle l'importation
- Certificat de don établi

1.1.3. Agence nationale de réglementation

Veillez fournir des informations sur l'agence nationale de réglementation de votre pays, notamment son statut (ex : si elle est certifiée par l'OMS).

La structure nationale de réglementation est la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques (DPMED).

Le processus est en cours pour la transformation de cette structure en agence.

Veillez indiquer au moins un point de contact à l'Agence nationale de réglementation, avec le numéro de téléphone et l'adresse électronique. L'UNICEF facilitera la procédure et pourrait

avoir besoin de communiquer les critères d'homologation aux fabricants de fournitures de laboratoire, le cas échéant.

Pr Honoré Sourou BANKOLE bahosour@yahoo.fr 00229 97872744 Chef Service Explorations D.
Dr Yves Eric DENON denric2000@gmail.com 00229 97477123 Chef Division Laboratoire Nat.
Dr CHABI Yossounon chabiyoss@yahoo.fr 00229 97072088 DPMED

2. Fournitures et équipements de laboratoire pour la fièvre jaune

2.1. Nombre d'échantillons prélevés sur des cas présumés de fièvre jaune qui devraient être testés et pour lesquels des fournitures seront nécessaires

Nombre d'échantillons reçus pour tests en 2016 175

- Flambée épidémique de fièvre jaune en 2016? Oui Non

Nombre d'échantillons reçus pour tests en 2017 244

- Flambée épidémique de fièvre jaune en 2016? Oui Non

Nombre d'échantillons reçus pour tests en 2018 208

- Flambée épidémique de fièvre jaune en 2016? Oui Non

Nombre d'échantillons devant subir des tests ELISA sur une période de 12 mois³ 244

Nombre d'échantillons reçus pour les tests en 2016 qui ont été prélevés ≤ 10 jours après le début de la maladie 139

Nombre d'échantillons reçus pour les tests en 2017 qui ont été prélevés ≤ 10 jours après le début de la maladie 166

Nombre d'échantillons reçus pour les tests en 2018 qui ont été prélevés ≤ 10 jours après le début de la maladie 156

³ Le nombre d'échantillons qui devraient subir des tests ELISA sur une période de 12 mois peut être estimé comme étant équivalent au plus grand nombre d'échantillons reçus pour des tests en une seule année au cours des trois années précédentes, en excluant es années où la fièvre jaune a éclaté. Par exemple, si aucune flambée épidémique n'a eu lieu en 2016, 2017 et 2018 et si davantage d'échantillons ont été reçus pour être testés en 2017 qu'en 2016 ou 2018, le nombre d'échantillons qui devraient être testés sur une période de 12 mois peut être estimé à la même quantité que le nombre d'échantillons reçus en 2017. Si une flambée épidémique s'est produite en 2017 et si plus d'échantillons ont été reçus pour être testés en 2018 qu'en 2016, le nombre d'échantillons devant être testés sur une période de 12 mois peut être estimé à la même valeur que le nombre d'échantillons reçus pour être testés en 2018. D'autres approches peuvent être utilisées si une justification est fournie.

Actuellement, dépistage de la fièvre jaune par réaction en chaîne polymérase (PCR)? Oui Non

- Dans l'affirmative, quel type de machine PCR est utilisée?

- Dans la négative, veuillez décrire les plans de démarrage des tests de dépistage de la fièvre jaune par PCR au cours des 12 prochains mois, y compris la description des tests de PCR déjà effectués pour d'autres virus

- Formation de deux Biologistes médicaux du Laboratoire National Santé Publique (LNSP) sur le diagnostic par PCR et ELISA à l'Institut Pasteur de Dakar (OMS, CDC et APHL) du 28 juillet au 02 Aout 2019
- Existence d'une plateforme de biologie moléculaire au LNSP pour le diagnostic moléculaire de la méningite. Cette plateforme servira au diagnostic biologique de la fièvre jaune (PCR).
- Dotation en réactifs de PCR par CDC (sondes et amorces) du Laboratoire de Référence de la Rougeole et de la Fièvre Jaune (processus en cours)
- Démarrage imminent des activités de la surveillance de la grippe

Nombre d'échantillons devant subir des tests PCR sur une période de 12 mois⁴ 166

2.2. Equipements

Votre laboratoire reçoit-il au moins 50 échantillons par année pour des tests de fièvre jaune et a-t-il besoin d'un lecteur de test immuno-enzymatique en phase solide (ELISA) pour les tests de fièvre jaune? Oui Non

Dans l'affirmative :

- Veuillez fournir des justifications, notamment en vous référant aux conclusions du rapport d'évaluation

Selon le rapport de GAVI sur l'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune, la moyenne des échantillons testés sur les quatre dernières années est de 194 échantillons/an.

⁴ S'il existe une capacité de test de dépistage de la fièvre jaune par PCR, le nombre d'échantillons qui devraient subir des tests PCR sur une période de 12 mois peut être estimé comme étant équivalent au plus grand nombre d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie et reçus pour des tests en une seule année au cours des trois années précédentes, en excluant les années où la fièvre jaune a éclaté. Par exemple, si aucune flambée épidémique n'a eu lieu en 2016, 2017 et 2018 et si davantage d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie ont été reçus pour être testés en 2017 qu'en 2016 ou 2018, le nombre de tests à effectuer sur une période de 12 mois peut être estimé à la même quantité que le nombre d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie et reçus en 2017. Si une flambée épidémique s'est produite en 2017 et si plus d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie ont été reçus pour être testés en 2018 qu'en 2016, le nombre d'échantillons devant être testés sur une période de 12 mois peut être estimé à la même valeur que le nombre d'échantillons collectés ≤ 10 jours après le début de la maladie et reçus pour être testés en 2018. D'autres approches peuvent être utilisées si une justification est fournie.

des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.

Les différentes données de cette surveillance sont partagées hebdomadairement avec le Ministère de la Santé et l'OMS

- Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance du lecteur ELISA qui sera disponible à votre laboratoire.

Existence d'un Service de Maintenance Biomédicale fonctionnel qui assure l'installation, la mise en fonctionnement, la maintenance préventive et la maintenance curative de tous les équipements du laboratoire.

Votre laboratoire reçoit-il au moins 50 échantillons par année pour des tests de fièvre jaune et a-t-il besoin d'un laveur ELISA pour les tests de fièvre jaune? Non Oui

Dans l'affirmative :

- Veuillez fournir des justifications, notamment en vous référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.
- Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance du laveur ELISA qui sera disponible à votre laboratoire.

Selon le rapport de GAVI sur l'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune, la moyenne des échantillons testés sur les quatre dernières années est de 194 échantillons/an. Les différentes données de cette surveillance sont partagées hebdomadairement avec le Ministère de la Santé et l'OMS

Existence d'un Service de Maintenance Biomédicale fonctionnel qui assure l'installation, la mise en fonctionnement, la maintenance préventive et la maintenance curative de tous les équipements du laboratoire.

Votre laboratoire reçoit-il au moins 50 échantillons par an pour des tests de dépistage de la fièvre jaune prélevés au plus 10 jours après l'apparition de la maladie chez les patients et a-t-il besoin d'un équipement de PCR pour des tests de dépistage de la fièvre jaune? Non Oui

Dans l'affirmative :

- Veuillez fournir des justifications, notamment en vous référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.

Selon le rapport de GAVI sur l'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune, la moyenne des échantillons testés sur les quatre dernières années est de 166 échantillons/an pour des tests prélevés au plus dix jours après l'apparition de la maladie.

- Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance de l'équipement PCR qui sera disponible à votre laboratoire.

Existence d'un Service de Maintenance Biomédicale fonctionnel qui assure l'installation, la mise en fonctionnement, la maintenance préventive et la maintenance curative de tous les équipements du laboratoire.

Votre laboratoire a-t-il besoin d'une enceinte de biosécurité ? Oui Non

Dans l'affirmative :

- Veuillez fournir des justifications, notamment en se référant aux conclusions du rapport d'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune financé par Gavi en 2018 ou aux évaluations des capacités des laboratoires de la fièvre jaune de l'Organisation mondiale de la santé.

Selon le rapport de GAVI sur l'évaluation des capacités des laboratoires de la fièvre jaune, le LNSP ne dispose pas dans la section en charge de la surveillance de la fièvre jaune d'une enceinte de biosécurité.

- Veuillez fournir une description de la capacité d'installation, de fonctionnement et de maintenance d'une enceinte de biosécurité qui sera disponible à votre laboratoire.

Existence d'un Service de Maintenance Biomédicale fonctionnel qui assure l'installation, la mise en fonctionnement, la maintenance préventive et la maintenance curative de tous les équipements du laboratoire.

Toutefois, le LNSP dispose également d'un contrat de maintenance et de certification des enceintes de biosécurité avec une structure accréditée du Nigéria

2.3. Logistique

2.3.1. Livraison des achats

Quel est l'adresse et, le cas échéant, les coordonnées géographiques du laboratoire national santé publique de référence pour la fièvre jaune qui est la destination finale des fournitures et équipements de laboratoire de la fièvre jaune?

Organisation Mondiale de la Santé /BENIN,
Avenue CENSAD - Les Cocotiers, 01 BP 918 Recette principale
Attention : Dr Jean-Pierre BAPTISTE, Représentant
Tél : (+229) 21 30 19 07 / 21 30 17 53

Pour le Laboratoire National de Santé Publique/Ministère de la Santé

- Prof Bankolé Honoré +229 97872744
- Dr Denon Yves Eric +229 97477123

Quel est le port d'entrée le plus proche du laboratoire national santé publique de référence pour la fièvre jaune?

PORT AUTONOME DE COTONOU, BENIN

En combien de chargements les fournitures nécessaires devraient-elles être réparties et pourquoi?⁵

2 chargements (livraison échelonnée)

Afin de faciliter la livraison en temps voulu des fournitures, le personnel de laboratoire sera chargé de fournir une preuve de dédouanement et des autres autorisations d'importation avant de programmer une expédition avec la Division des approvisionnements de l'UNICEF. Quel est le plan du laboratoire pour obtenir le dédouanement nécessaire et les autres autorisations d'importation?

- Les équipements et réactifs de laboratoire envoyés par sont exonérés de frais de dédouanement
- Une autorisation d'enlèvement délivrée par la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques
- Pour obtenir cette autorisation, il faut :
 - Par avion : Lettre de Transport Aérien
 - Par bateau : connaissance
 - Facture douanière
 - Demande d'autorisation d'enlèvement
 - Certificat d'analyse pour les réactifs
 - Fiche de contrôle l'importation
 - Certificat de don établi

2.3.2. Assistance technique en matière de logistique

Le personnel du laboratoire a-t-il besoin d'une formation en gestion des stocks? Dans l'affirmative, veuillez donner plus de détails

OUI, le personnel du laboratoire a besoin d'une formation en gestion de stocks car elle permettra au personnel l'acquisition de nouvelles compétences et une maîtrise de la gestion efficace des approvisionnements pour :

- Mieux comprendre les enjeux de l'approvisionnement
- Mieux connaître le circuit de l'approvisionnement
- Maîtriser les outils de gestion des stocks et les techniques de l'approvisionneur
- Mettre en place des outils de mesure de l'efficacité

⁵ Gavi financera un maximum de trois expéditions pour les fournitures utilisées dans le cadre des tests systématiques de dépistage de la fièvre jaune sur une période de 12 mois (des expéditions supplémentaires sont possibles en réponse à des flambées épidémiques, si nécessaire). Dates, heures et autres détails précis à confirmer auprès de la Division des approvisionnements de l'UNICEF.

2.4. Considérations stratégiques

2.4.1. Justification de la demande

Décrivez brièvement comment la capacité de diagnostic de la fièvre jaune s'inscrit dans le plan national d'élimination des épidémies de fièvre jaune.

- Le BENIN dispose d'un laboratoire de référence de la rougeole et de la fièvre jaune
- Les échantillons des cas suspects sont convoyés de tous les départements du pays vers le Laboratoire National de Santé Publique pour les tests de confirmation avec une fiche de notification
- La réalisation des tests de confirmation se déroule hebdomadairement (tous les lundis) et les résultats sont publiés pour chaque semaine épidémiologique le mardi
- Les résultats des tests sont partagés avec les Responsables du Laboratoire National, la Direction Nationale de Santé Publique, l'Agence Nationale de la Vaccination, les Directeurs Départementaux de Santé, les Médecins coordonnateurs des différentes zones sanitaires, l'OMS et les partenaires techniques et financiers
- Le Bénin reste toujours sous la menace de la fièvre jaune car le virus amaril y circule et des dispositions doivent être prises pour renforcer la surveillance : le laboratoire et les activités de campagne de vaccination pour réduire la tranche de la population réceptive de la maladie.
- D'où la nécessité de renforcer le laboratoire pour la surveillance épidémiologique en vue de l'élimination des épidémies de fièvre jaune.

2.4.2. Viabilité financière et budgétisation du laboratoire de la fièvre jaune

Une exigence de partage des coûts sera éventuellement introduite pour les **matériaux de la fièvre jaune. Cette participation aux coûts ne prendra pas effet avant la fin de 2020 au moins. Vous recevrez plus d'informations de votre haut responsable pays de Gavi au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. **

Quel est le budget de l'année en cours et, s'il est disponible, le budget national de l'année prochaine pour les besoins en capacité des laboratoires de la fièvre jaune, y compris les fournitures et l'équipement de laboratoire de la fièvre jaune?

N°	Activités	Budget	observation
1	Organisation de 05 sessions de formation des acteurs impliqués dans la surveillance de la fièvre jaune sur la gestion des cas suspects pour l'amélioration de la surveillance de la fièvre jaune	Vingt-cinq millions	Activité inscrite au PITA LNSP 2020
2	Réunion semestrielle d'harmonisation et de nettoyage des données de fièvre jaune	Dix millions	-
3	Acquisition de triple emballage pour le transport des échantillons de fièvre jaune	Cinq millions	-
4	Transport des échantillons au niveau local et international	Dix millions	-
	Total	Cinquante millions	

2.4.3. Évolution prévue de la capacité du laboratoire de la fièvre jaune

Outre l'accès aux réactifs, aux fournitures et à l'équipement de diagnostic de la fièvre jaune, le laboratoire s'attend-il à ce que sa capacité de dépistage de la fièvre jaune évolue au cours des deux prochaines années, par exemple en ce qui concerne du personnel supplémentaire, la formation, de nouvelles installations, etc.? Dans l'affirmative, comment?

OUI, le laboratoire s'attend à ce que sa capacité de dépistage évolue les deux prochaines années :

- Formation de deux professionnels sur l'ancienne méthode ELISA
- Cours de recyclage du personnel : appui technique de CDC lors du démarrage effectif des tests de PCR ; formation in situ
- Renforcement de capacité par la formation pratique de deux professionnels sur la PCR
- Elargissement des locaux du laboratoire
- Prévision d'un bureau pour le responsable du laboratoire

Contacts

Veuillez identifier la personne à contacter au cas où Gavi aurait besoin de plus d'informations concernant la demande.

Nom	Fonction	Numéro de téléphone	E-mail	Organisation :
Dr DENON Yves Eric,	Responsable Laboratoire National de Santé Publique	+229 97477123	denric2000@gmail.com	Ministère de la Santé/Bénin
Pr BANKOLE Sourou Honoré	Chef Service des Explorations Diagnostiques	+229 97872744	banhosour@yahoo.fr	Ministère de la Santé/Bénin

Observations

Veuillez nous faire part de vos commentaires sur cette demande

Le BENIN remercie par avance GAVI pour l'attention particulière qui sera accordé à ce dossier de soumission pour un renforcement de capacité du Laboratoire de Référence de la Fièvre Jaune en vue de renforcer la surveillance et plus tard amener à l'éradication définitive de la Fièvre jaune au Bénin.

Formulaire de signature du gouvernement

Le gouvernement du BENIN souhaite étendre le partenariat existant avec Gavi pour l'amélioration du programme de vaccination du pays, et demande spécifiquement par la présente le soutien de Gavi pour le diagnostic de la fièvre jaune (c'est-à-dire des réactifs, des fournitures et de l'équipement de laboratoire), comme indiqué dans le présent formulaire de demande.

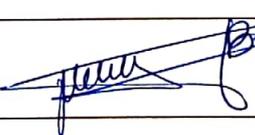
Le gouvernement du BENIN s'engage à poursuivre le développement des services nationaux de vaccination, notamment les tests de laboratoire qui aident à orienter les services

de vaccination. Le Gouvernement demande à Gavi et à ses partenaires d'apporter une assistance financière et technique pour soutenir la vaccination des enfants telle qu'elle est présentée dans la présente demande de soutien.

Veillez noter que Gavi n'examinera pas cette demande sans les signatures du Ministre de la santé, du Directeur du laboratoire national de la fièvre jaune et du Directeur des finances du Ministère de la santé (ou des Autorités déléguées).

Nous, soussignés, affirmons que les objectifs et les activités énoncés dans la présente demande sont pleinement conformes aux plans stratégiques nationaux en matière de santé et de vaccination (ou à leurs équivalents) et que les fonds destinés à l'achat de réactifs, de fournitures et d'équipements de laboratoire de la fièvre jaune seront inclus dans les futurs budgets annuels du Ministère de la santé, y compris les fonds destinés au cofinancement des futurs achats de fournitures financés par Gavi, une fois que les détails des besoins de cofinancement seront disponibles.

Nous soussignés affirmons en outre que les termes et conditions de l'accord-cadre de partenariat entre Gavi et le pays restent pleinement en vigueur et s'appliqueront à tout soutien de Gavi apporté dans le cadre de la présente demande⁶.

Directrice de l'Administration et des Finances du Ministère de la Santé	Directeur de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques
Nom : Ganiatou ADJIBOLA	Nom : Dr Yossounon CHABI
Date : 17 JAN 2020	Date : 17 JAN 2020
Signature : 	Signature : 
	
Ministre de la Santé	
Nom : Benjamin I. B. HOUNKPATIN	
Date : 17 JAN 2020	
Signature : 	
	

⁶Si le pays n'a pas encore signé d'accord-cadre de partenariat, les termes et conditions de la présente demande s'appliqueront à tout soutien de Gavi apporté dans le cadre de la présente demande.